

**LE PARLEMENT  
DES FRANCOPHONES  
BRUXELLOIS (COCOF)**



Parlement  
francophone  
bruxellois

# BXL-CAPITALE

La Région de Bruxelles-Capitale étant bilingue, le législateur a créé en 1989 des organes unilingues, appelés Commissions communautaires (française et flamande), afin de gérer des compétences et d'offrir des services aux citoyens dans leur langue et ce, notamment, dans les matières culturelles, sociales et de santé.

Le **Parlement francophone bruxellois** (PFB) est le parlement de la Commission communautaire française (COCOF). Il régleme une série de matières liées au quotidien des Bruxellois francophones : formation professionnelle, enseignement, aide aux personnes handicapées, affaires sociales, santé, cohésion sociale, culture...

**72** Il est constitué des 72 députés francophones élus tous les 5 ans au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.



Le blason du Parlement francophone bruxellois est composé du coq (représentant les compétences transférées par la Fédération Wallonie-Bruxelles) et de l'iris, fleur poussant dans les marais, symbole de la Région bruxelloise.

## LA COCOF

La **Commission communautaire française** (COCOF) est composée d'un organe législatif (le Parlement) et d'un organe exécutif (le Gouvernement, appelé le Collège), chacun possédant une administration.

### QUEL EST SON RÔLE ?

Après l'adoption des décrets, l'administration de la COCOF se charge de les concrétiser en subsidiant des associations d'aide aux personnes, d'éducation permanente, de clubs sportifs... soit un peu plus de mille institutions et associations francophones des dix-neuf communes de la Région bruxelloise.

L'administration de la COCOF remplit également un rôle de conseiller auprès des ministres en évaluant les politiques publiques menées.

[www.ccf.brussels](http://www.ccf.brussels)

## LÉGIFÉRER ET CONTRÔLER

Les parlementaires bruxellois et les ministres disposent d'un **pouvoir d'initiative** : ils peuvent déposer des propositions (député) ou des projets (ministre) de décrets et de règlements et les faire voter par le Parlement.

Le Parlement exerce également un **pouvoir de contrôle** sur le Gouvernement. Pour ce faire, les parlementaires développent des interpellations, posent des questions orales, des questions écrites et des questions d'actualité.

## MISSIONS DU PARLEMENT

### VOTER

des décrets, des règlements, des résolutions

### CONTRÔLER

le Gouvernement

### DIALOGUER

avec la société civile

### ENCOURAGER

la citoyenneté

### SOUTENIR

le devoir de mémoire

# TROIS COMMISSIONS



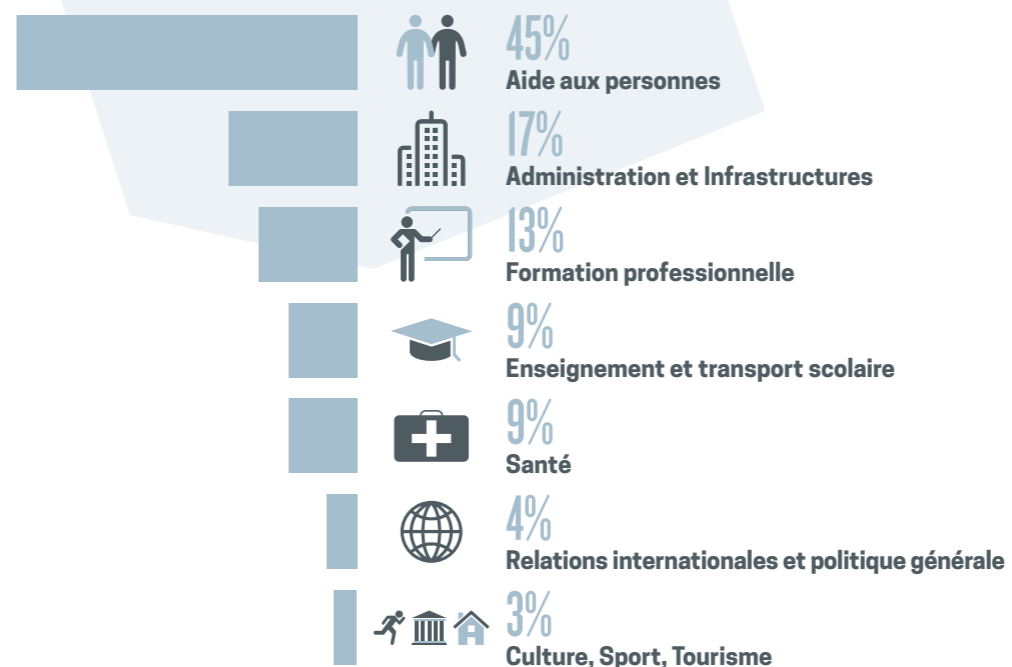
Ces compétences sont réparties dans trois **commissions permanentes** constituées pour la législature 2019-2024. Elles sont composées de 12 parlementaires qui sont désignés suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques :

- La commission des Affaires générales et résiduaire, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives ;
- La commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme ;
- La commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé.

A ces commissions permanentes s'ajoutent le **comité d'avis** pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et des **commissions spéciales**.

# COMPÉTENCES

Le Parlement francophone bruxellois gère des **compétences** qui touchent directement le quotidien des citoyens francophones : formation professionnelle, aide aux personnes handicapées, politique familiale, aide sociale et promotion de la santé, selon un **budget** réparti comme suit :



# PROCESSUS D'ADOPTION D'UN DÉCRET

## INITIATIVE

du gouvernement ou d'un ou plusieurs députés

## DÉPÔT DU TEXTE

(décret, règlement ou résolution)

## EXAMEN EN COMMISSION

Discussion, débat, amendement, vote et approbation du rapport

## EXAMEN EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Discussion, débat, vote (pour, contre ou abstention)

## SANCTION

par le Gouvernement et publication au Moniteur belge

# PARTICIPATION CITOYENNE

En tant que citoyen bruxellois, vous pouvez participer au processus démocratique au sein du PFB. Comment ? En déposant une suggestion citoyenne ou en participant à une commission délibérative composée d'¼ de parlementaires et de ¾ de citoyens tirés au sort. Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur la plateforme

[www.democratie.brussels](http://www.democratie.brussels)

# LES ACTIVITÉS DU PFB

Un Parlement, ce n'est pas que du travail législatif ! Le PFB propose en outre des activités destinées à différents publics : visite du Parlement (élèves et apprenants), Jeudis de l'Hémicycle (secteur associatif), Journées citoyennes (élèves du secondaire supérieur), conférences, expos photo... Sans oublier, les réceptions officielles et protocolaires. Envie d'en savoir plus ou de découvrir les photos de ces activités, suivez-nous sur les réseaux sociaux !

## SITE INTERNET

[www.parlementfrancophone.brussels](http://www.parlementfrancophone.brussels)

Consulter l'ensemble du travail d'un parlementaire (questions, interpellations, rapports, etc..) ? Et pouvoir le contacter directement ? Connaître l'agenda des prochaines réunions et activités ? En apprendre plus sur les compétences et le fonctionnement du PFB ? Ecouter les séances en ligne ?

**Surfez sur notre site internet !**

## LES COULISSES DU PARLEMENT

Pour assister aux séances plénières ou aux commissions, ou pour organiser une visite, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service des relations publiques au **02 504 96 21**.

## NOUS SUIVRE

Réunions de commissions, séances plénières ou conférences



Activités



@parlementfrancophonebruxellois



@ParIFR\_Bxl

## BÂTIMENT

Levez les yeux, vous êtes rue du Lombard, à deux pas de la Grand Place, et devant vous se dresse ce bâtiment au blanc éclatant avec sa façade faite de «voronoïdes» : c'est le siège de la Présidence et du Greffe du PFB.

Ce bâtiment est à haute performance énergétique grâce à différentes techniques : triple vitrage, étanchéité à l'air, apports solaires, toiture végétalisée, récupération des eaux de pluie, etc.

### Parlement francophone bruxellois

Rue du Lombard 77  
1000 Bruxelles  
**02 504 96 21**

[greffe@parlementfrancophone.brussels](mailto:greffe@parlementfrancophone.brussels)



Parlement  
francophone  
bruxellois



**Éditeur responsable**  
Parlement francophone bruxellois  
B. Vanleemputten - 1007 Bruxelles